

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.africa-union.org

SA14510 – 55/2/24

PREMIÈRE REUNION DU COMITE
TECHNIQUE SPÉCIALISE SUR LA
SANTÉ, LA POPULATION ET LA LUTTE
CONTRE LA DROGUE (STC-HPDC-1)
13 - 17 avril 2015
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

STC/EXP/HP/VII(I)

THÈME: - «DÉFIS LIÉS A L'ACCÈS INCLUSIF ET UNIVERSEL»

**NOTE D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE
DU CENTRE AFRICAIN POUR LA PRÉVENTION ET
LA LUTTE CONTRE LES MALADIES**

1. Contexte

Les maladies transmissibles et non transmissibles sont des facteurs importants de morbidité et de mortalité susceptibles d'être évitées en Afrique, un continent qui continue d'être exposé à de fréquentes situations d'urgence, naturelles ou provoquées par l'homme, qui conduisent souvent à des catastrophes.

Les États membres ont effectué des progrès et des efforts considérables pour restreindre et minimiser l'impact de ces maladies, ces conditions et ces situations, à travers l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de stratégies relatives à la surveillance épidémiologique et à la lutte contre les maladies ainsi qu'aux systèmes de santé, à la planification préalable des catastrophes et au plan d'intervention en cas de catastrophe. Ces mesures comprennent la mise en œuvre d'une stratégie de surveillance épidémiologique intégrée et de riposte (IDSR), le Règlement sanitaire international (IHR 2005) ainsi que d'autres résolutions et initiatives de contrôle et de prévention des situations d'urgence.

En dépit des progrès réalisés, certains défis subsistent en matière de lutte contre les maladies, tels que le manque d'infrastructures et de ressources humaines, la faiblesse de la surveillance épidémiologique, les essais de laboratoire limités ainsi que le retard et l'inadéquation de la planification préalable et de riposte aux situations d'urgence et aux catastrophes.

Eu égard à ces défis auxquels l'Afrique se trouve confrontée en tant que continent et étant donné la nécessité de l'existence d'un cadre de responsabilisation en matière de sécurité sanitaire pour la protection des citoyens du continent et d'ailleurs, il s'avère des plus urgents de mettre en place une structure d'appui aux pays africains afin que ces derniers puissent intervenir efficacement lors des situations d'urgence et obtenir l'assistance technique nécessaire pour répondre à la complexité des défis de santé et pour renforcer les capacités dont ils ont besoin.

Le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CAPLM), en tant qu'institution africaine servira de plate-forme solide pour la coordination technique, et à terme, pour le renforcement de la prévention, de la surveillance et des interventions en matière de santé publique partout sur le continent. En outre, le Centre renforcera la capacité de réponse aux urgences de santé publique, y compris les épidémies, les catastrophes provoquées par l'homme et les catastrophes naturelles, et les problèmes de santé publique de portée continentale et internationale.

2. Objectifs du projet /initiative

Les principaux objectifs du Centre africain CDC sont les suivants:

- mettre en place des plates-formes d'alerte rapide et de surveillance pour faire face rapidement et efficacement à toutes les urgences sanitaires;

- apporter un soutien à la préparation et à la réponse aux urgences de santé publique ;
- aider les États membres à combler les lacunes et à respecter le Règlement sanitaire international (RSI 2005);
- apporter un soutien et/ou procéder à une cartographie des risques aux niveaux régional et national, et à l'évaluation des risques pour les États membres.

3. Mandat

- Les chefs d'État et de gouvernement, au Sommet spécial de l'Union africaine sur le VIH et le SIDA, la tuberculose et le paludisme tenu à Abuja en juillet 2013, ont reconnu la nécessité de créer un Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CAPLM) pour mener des recherches vitales sur les problèmes de santé prioritaires en Afrique. Le centre servirait également de plate-forme d'échange de connaissances et de renforcement des capacités pour répondre aux urgences et aux menaces de santé publique. La Conférence a demandé à la Commission de définir les modalités de création d'un Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies.
- Suite à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue en janvier 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie), la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a, conformément à la *Décision Assembly/AU/Dec.499 (XXII)*, souligné l'urgence de créer un Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies.
- Les Ministres de la Santé se sont engagés en avril 2014 à accélérer la mise en œuvre de la décision de la Conférence de l'Union *Assembly/AU/Dec.499(XXII)* et ont décidé de mettre en place un groupe de travail multinational d'ici mai 2014, chargé d'élaborer les modalités et d'établir une feuille de route pour la mise en place du CAPLM, y compris ses implications structurelles, financières et juridiques;
- Lors de la seizième session extraordinaire de la réunion du Conseil exécutif de l'Union africaine sur le virus Ebola tenue le 8 septembre 2014, le Conseil demande à la Commission de l'UA de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place rapide d'un Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies, conformément à la décision de la Conférence de l'UA *Assembly/AU/Dec.499(XXII)* sur la mise en place du Centre; et assurer le fonctionnement du CAPLM, avec la création de centres régionaux d'ici mi-2015.
- Conformément à la *Décision Assembly/AU/Dec.554 (XXIV)*, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de janvier 2015 a demandé à la Commission, en étroite collaboration avec le Groupe de travail multinational, d'examiner les modalités

pratiques pour l'opérationnalisation du Centre et d'en faire rapport à la Conférence de l'Union en juin 2015.

4. Informations actualisées sur les derniers développements

A. Depuis avril 2014, les mesures suivantes ont été prises par la Commission:

- visite d'étude auprès du Centre de contrôle des maladies à Atlanta (États-Unis) les 7 et 8 août 2014 par le Département des Affaires sociales et des États membres sélectionnés ;
- élaboration de la Cartographie de l'Institut africain de la santé publique actuel ;
- élaboration du cadre conceptuel du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies y compris l'évaluation des équipements et des matériaux nécessaires à la création d'un Centre d'opérations d'urgence de taille moyenne ;
- organisation de la réunion du Groupe de travail pour l'examen du Cadre conceptuel par les membres du groupe de travail ;
- approbation par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA de janvier 2015 du projet de décision **((Assembly/AU/Draft/Dec.9(XXIV))** sur la mise en place du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies ;
- élaboration du Plan de mise en œuvre du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies.

5. Recommandations.

- approuver le statut juridique et la mise en place du CAPLM ;
- s'engager à renforcer le plaidoyer en faveur de la mise en place du CAPLM et la mobilisation des ressources.